



Département de la Haute-Corse
Arrondissement de Calvi
Commune d'Urtaca

Urtaca, le 25 septembre 2019

Le Maire

COURRIER ARRIVÉE
LE 07/10/19.....
N° 19-877.....

Monsieur le Conseiller Exécutif
Président de l'AUE
Hôtel de la Collectivité Territoriale de Corse
22, Cours Grandval – BP 215 –
20187 AJACCIO CEDEX 01

Objet : Procédure de modification du PADDUC - Cartographie des ESA
Demande d'avis des personnes publiques associées.

Vos Réf. : JB/AM/19.798 courrier du 10 juillet 2019

Monsieur le Conseiller Exécutif,

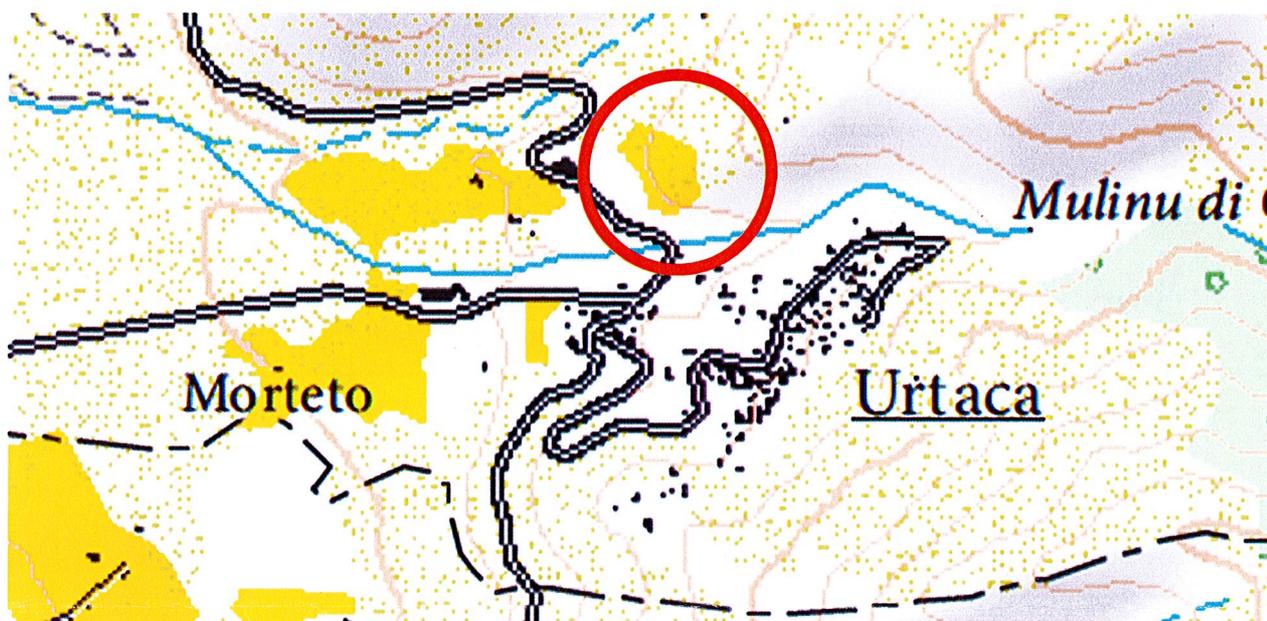
Par courrier en date du 10 juillet dernier, ci-dessus référencé, vous avez sollicité mon avis en tant que Personne Publique Associée à la procédure de modification du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) visant à rétablir la carte des Espaces Stratégiques Agricoles (ESA) et ceci dans le cadre de vos fonctions de conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire.

Après téléchargement et examen des documents constituant le dossier du projet de modification et plus particulièrement la carte n°9 ESA Nord Est de l'annexe 3 du PADDUC, je vous informe que j'émetts globalement un avis favorable à cette carte mais sous réserve que les observations qui suivent puissent être prises en considération :

- 1) Bien que la carte transmise pour avis soit à une échelle relativement grande, il apparaît nettement que le secteur du lieu-dit « Chialza » (voir ci-après sa localisation sur l'extrait de la carte ESA), fait partiellement l'objet d'une classification en ESA. Or, la Commune, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, souhaitant définir sur ce secteur, une zone d'urbanisation future, a présenté celle-ci pour avis au Conseil des Sites, sous votre coprésidence, et a recueilli un avis favorable le 14 mars 2019. En conséquence, je vous serais reconnaissant de ne pas inclure, dans les Espaces Stratégiques Agricoles, les parcelles cadastrées section C n° 846, 848, 845, 847 et 396, qui ne représentent qu'une surface de 0,2 hectares
- 2) Concernant le montant des surfaces ESA porté au tableau transmis le 10 juillet 2019, je constate que celui-ci est de 300 hectares et sans évolution pour le projet de modification. Aussi, je tiens à souligner que **notre projet de Plan Local d'Urbanisme identifie 368 hectares de terres répondant aux critères du PADDUC soit 68 hectares supplémentaires**. Je vous propose donc, afin de faciliter votre travail, de vous

transmettre, si vous le voulez bien, les fichiers SIG pouvant vous permettre d'intégrer les zones que nous avons identifiées.

- 3) Il me paraît également important de vous informer que les Communes de Pietralba, Lama et Urtaca diligentent actuellement l'élaboration d'un Document d'Objectifs Agricoles et Sylvicoles (DOCOBAS) intercommunal couvrant la vallée de l'Ostriconi. Ces études sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune d'Urtaca.
- 4) Enfin, ainsi que vous le savez, la Commune s'est dotée d'une station d'épuration offrant la possibilité de récupérer les eaux usées traitées pour de l'irrigation. Une réflexion est actuellement en cours afin d'utiliser cette eau et de mobiliser le foncier communal pour permettre l'installation d'un ou plusieurs agriculteurs.



Secteur de Chialza

Je vous remercie par avance de votre bienveillante attention et de la prise en compte si possible de mes observations figurant aux points 1 et 2 du présent courrier.

Dans l'attente d'une confirmation de l'acceptation de ma demande, recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire



Paul-Vincent FERRANDI